
IEP En Ligne

Règlement de scolarité de la formation en ligne de l'Institut d'Etudes Politiques de Lyon en date du 1er février 2006

ARTICLE 1 : Dispositions générales

La pédagogie retenue par IEP En Ligne associe des apports de l'enseignement en ligne - téléchargement de documents, tutorat par courriel et forum électroniques et bibliothèque virtuelle - à des éléments de l'enseignement à distance traditionnel - échanges de copies avec les correcteurs -.

Les formations de durée variable selon les concours préparés et les formules retenues se déclinent en deux temps : une **période d'auto-apprentissages** et une **période de validation des acquis**. Les formations demandent une réelle **capacité d'auto-organisation**.

Les formations délivrées par IEP En Ligne sont non diplômantes, mais donnent lieu à délivrance d'un relevé de notes, voire sur demande, d'un relevé d'assiduité.

Les points essentiels du **canevas pédagogique** général sont indiqués en permanence sur le serveur, dans la zone réservées aux Inscrits sous le menu déroulant « **Consignes** ». Ces points sont également présentés sur le site web accessible aux visiteurs sous le menu déroulant « **Présentation** » dans la rubrique « **Fonctionnement** »¹.

Le détail des prestations pédagogiques délivrées, dépend du type de version choisie² entre :

- Les formations en « version globale » ;
- Les formations en « version ciblée ».

ARTICLE 2 : Prestations fournies pour les formations en « version globale »

La prestation pédagogique, en « formation globale » repose sur cinq piliers :

- Un tutorat
 - Des auto-évaluations
 - Des évaluations avec correction personnalisée
 - Des ressources complémentaires à télécharger
 - Un accès aux ressources documentaires en ligne et sur site de Sciences-Po Lyon.
- **Un tutorat permanent, par mail et forum**
- **Les mails** : L'apprenant obtient une réponse en moyenne sous trois jours. Ce droit est limité soit à 12 réponses, soit à 15 000 caractères sur l'ensemble des réponses par unité d'enseignement (borne la plus favorable à l'étudiant).
 - **Le forum** : C'est un système d'échange de messages qui permet aux apprenants de laisser des messages, le plus souvent des questions, lisibles en permanence par tous et auxquels chacun peut répondre. L'information est structurée par formation et par unité d'enseignement. Les enseignants ont mission d'intervenir régulièrement sur le forum pour répondre aux questions posées et pour transmettre les actualités pédagogiques (mise en ligne de nouveaux documents, compte-rendu sur les évaluations, conseils de travail, actualité...). Il importe que l'apprenant puisse consulter le forum au moins une fois par semaine.

¹ <http://www.iepel.org/01-presentation/01-03-fonctionnement.php>

Il est recommandé aux apprenants d'animer, eux-mêmes, le forum pour en faire un instrument d'échange entre eux. Son efficacité pédagogique dépend des contributions de chacun. Le forum peut ainsi devenir un véritable facteur de succès par échange de conseils.

- Des auto-évaluations

Des auto-évaluations sont en **accès libre tout au long de la formation**, généralement sous la forme de QCM - Questionnaire à Choix multiples - et de QROC - Question à Réponse Ouverte et courte -

- Le QCM, prend la forme de 20 questions à 4 modalités. Il vise la validation pas à pas des connaissances académiques.
- Le QROC, conduit à une rédaction dans un format réduit. Il oblige à un exercice de synthèse généralement sur des points d'actualité ou particulièrement importants.

Il convient de **commencer par les QCM et les QROC dès le début de la formation** afin d'être prêts, dans un deuxième temps, à assumer les exigences des devoirs avec correction personnalisée.

- Des évaluations avec correction personnalisée des copies

Un programme d'évaluation, au gabarit du concours, avec correction personnalisée des copies selon un calendrier est publié dès le début de la formation. Ce calendrier est disponible en permanence sur le site web, décliné par formation. Il indique la date (au plus tard) à laquelle la copie manuscrite doit être renvoyée au correcteur, ainsi que la date prévue du retour de la copie par le correcteur.

Le nombre de devoirs est variable selon les unités d'enseignement.

L'**accès au corrigé "standard"** téléchargeable est un droit conditionné à l'envoi en correction d'une copie sur l'énoncé proposé par le formateur. L'accès n'est techniquement possible que lorsque votre formateur aura corrigé votre copie, au plus tard à la date signalée dans l'échéancier.

Pour le retour des copies, il vous est demandé de joindre à chaque envoi une enveloppe timbrée à votre adresse.

- Des supports pédagogiques à télécharger

Suivant les unités d'enseignement, il est mis à votre disposition : une bibliographie thématique, une méthodologie de l'épreuve au concours, des éléments de cours ou des dossiers documentaires numérisés.

- Un accès aux ressources documentaires de Sciences-Po Lyon en ligne et sur site

- Une bibliothèque virtuelle accessible en ligne
Elle regroupe un certain nombre de références et d'outils documentaires tels des liens vers les principaux sites en matière d'informations administratives ou juridiques, des liens vers les ressources propres de Sciences-Po Lyon (mémoires en ligne, bases de données sur les revues...) et des sites d'encyclopédie en ligne.
- Un accès aux ressources documentaires de Sciences-Po Lyon à consulter sur place : une carte d'accès est délivrée sur demande au Secrétariat du CPAG - IEP En Ligne.

ARTICLE 3 : Prestations fournies pour les formations en « version ciblée »

Dans le cas d'une prestation en formation à la carte en « version ciblée », l'apprenant disposera d'une prestation limitée reposant sur trois piliers :

- Un tutorat permanent par messagerie et forum
- Un programme de devoirs avec correction personnalisée
- Une méthodologie de l'épreuve au concours (quand elle existe).

Le contenu de ces trois piliers est identique à celui de la formation en version « globale ».

ARTICLE 4 : Prestations complémentaires

Tous les apprenants de IEP En Ligne bénéficient en outre d'une double assistance, informatique et administrative et d'un accès à un tableau de bord informatique de ses résultats.

- Assistance informatique

Une assistance informatique permanente (hot-line) par messagerie électronique pour tout renseignement sur le fonctionnement de notre site et sur les éventuels problèmes de téléchargement de contenus, d'accès aux adresses électroniques de nos formateurs ou de fonctionnement du Forum.

Les coordonnées courriel de cette assistance informatique sont précisées sous l'icône Assistance de votre bureau Apprenant.

- Assistance administrative

Pour les questions administratives, notamment de gestion de votre dossier d'inscription, d'information sur les calendriers des évaluations et des regroupements sur notre site, vous vous adresserez à notre Secrétariat par mail ou téléphone.

Les coordonnées courriel de cette assistance sont précisées sous l'icône Assistance de votre bureau Apprenant.

Pour toute question afférente à une unité d'enseignement particulière, vous contacterez directement votre formateur à son adresse électronique.

- Relevé de notes ou attestation d'assiduité

L'apprenant dispose d'une information en temps réel de l'ensemble de ses notes et peut obtenir un relevé de notes par impression du tableau de bord informatique de ses résultats.

Sur demande au Secrétariat, un relevé d'assiduité pourra être fourni.

- Information sur la réactualisation de supports en téléchargement

L'apprenant dispose directement, sur son bureau, d'une indication sur les fichiers mis en ligne les plus récents. Notez que chaque support téléchargeable comporte également mention de sa date de rédaction (en haut à droite).

ARTICLE 5 : Présentiel

Certaines unités d'enseignement proposent, voire nécessitent, une présence sur site. C'est le cas notamment pour la Conversation avec le jury (U8) et les oraux techniques, de finances publiques (U6 A)...

Les dates de ces présentiels ou regroupements, sont affichées en temps utiles sur le site. Elles donnent également lieu soit à un message sur le forum, soit à l'envoi d'un courriel à l'adresse mail que vous nous avez indiquée dans votre dossier.

Pour pouvoir participer à ces regroupements, vous devez alors vous inscrire auprès de notre Secrétariat.

ARTICLE 6 : Evaluations - Calendrier spécifique

Il est possible de s'inscrire à tout moment de l'année à IEP En ligne. De ce fait, pour le calendrier des évaluations, deux possibilités se présentent à vous:

- Vous ne remettez en correction que les devoirs « restants » (date d'envoi postérieur à la validation de votre dossier). Vous réglerez alors le montant du module selon le tarif standard indiqué sur notre site.
- Vous souhaitez rendre la totalité des devoirs. Vous devrez lors de votre pré-inscription le signaler (en cochant sur le formulaire informatique la case prévue à cet effet) et le notifier sur votre lettre de motivation, en proposant votre propre calendrier.
Vous devrez alors vous acquitter, de la somme prévue par le tarif, majorée de 50 euros pour chacun des modules concernés par un calendrier spécifique.